### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

**──**>��**�**────

# BREVET D'INVENTION

### du 19 novembre 1903.

XX. — Articles de Paris et petites industries.

1. — Bimbeloterie.

N° 339.174

Brevet de quinze ans demandé le 19 novembre 1903 par MM. Eugène COLLIER et Jean-Justin PEYTOUREAU résidant en France.

Appareil à payement préalable constituant un jeu de hasard.

Délivré le 19 novembre 1904; publié le 14 décembre 1904.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 \$ 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Cette invention est relative à un appareil qui constitue un jeu de hasard dont le fonctionnement est subordonné à un payement préalable consistant en l'introduction d'une pièce 5 de monnaie.

Cet appareil comprend comme organe visible donnant l'indication du succès ou de l'insuccès, une aiguille qui tourne devant un cadran et qui est lancée par l'énergie d'un

- 10 ressort préalablement tendu par la personne qui joue, à la suite de l'insertion d'une pièce de monnaie qui détermine le débloquage des organes du système et permet leur mise en jcu. L'aiguille lancée par le ressort moteur et
- 15 tournant librement devant le cadran durant le temps permis par la force vive emmagasinée dans les organes auxquels elle est reliée, s'arrête en un point quelconque du cadran. Celui-ci est divisé en deux séries de secteurs répartis
- 20 dans un cadre quelconque; selon que l'aiguille s'arrête devant un secteur de l'une ou de l'autre série, elle détermine ou ne détermine pas la délivrance par l'appareil d'un jeton constituant la représentation d'un lot ou
- 25 valeur quelconque qui est le gain du joueur.

En outre, parmi la série des secteurs gagnants, il en existe un qui, après avoir déterminé la délivrance du jeton permet encore au joueur de jouer immédiatement une seconde 30 fois sans payer.

La description de cet appareil est donnée ciaprès en référence aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 est une vue en élévation de l'ap- 35 pareil, en son ensemble, considéré du côté du mécanisme.

La figure 2 est analogue à la figure 1, mais certains organes étant enlevés.

La figure 3 est une vue considérée sui- 40 vant A-B de la figure 1.

La figure 4 est une vue en-dessous suivant C-D de la figure 1.

La figure 5 est une vue considérée à gauche

de la figure 1 et en coupe suivant E-F de cette 45 figure.

La figure 6 est une coupe suivant G-H de la figure 1.

La figure 7 est une coupe suivant I-J de la figure 1. 50

La figure 8 est une vue de l'appareil du côté du cadrau.

Les figures 9 à 16 sont relatives au fonctionnement.

La pièce de monnaie que l'on introduit par 55 une fente 1 tombe dans un réceptacle appartenant à un levier mobile constitué comme il est exposé ci-après : ce réceptacle consiste en un étui plat 2 solidaire d'un levier 3-4 pivotant au point 5 et muni dans sa partie 4 d'un contrepoids 6. La pièce de monnaie 7 (fig. 9) lorsqu'elle est logée dans l'étui 2, y est main-

5 tenue par un doigt 8 solidaire d'un levier 9 articulé en 10 sur le levier 3-4 et un ressort 11 attaché d'une part au doigt 8 et d'autre part en un point convenable de l'étui, fappelle cette pièce 8-9 à la position à laquelle 10 elle empêche la pièce de tomber hors de

l'étui. Le levier 3-4, lorsqu'il est en position d'attente, c'est-à-dire de repos, est placé comme

le montre la figure 1, quand il a reçu la pièce 15 de monnaie il prend la position indiquée figure 10.

Lorsqu'il arrive à cette position, la tranche de la pièce de monnaie soutenue par le doigt 8 et faisant saillie hors de l'étui 2 vient agir sur 20 un levier 12-13 pivotant en un point fixe 14; celui-ci, par sa partie 13, vient agir sur un doigt 15 solidaire d'une lame 16 déplaçable verticalement dans un guidage convenable.

Nous reviendrons ultérieurement sur cet 25 organe.

Le fonctionnement de l'appareil est déterminé au moyen d'un organe de commande sur lequel agit la personne qui joue et sur lequel on ne peut agir que lorsque la pièce de mon-30 naie a été insérée et que le levier 3-4 a pris la

position indiquée figure 10.

Cette commande consiste en un bouton 17 placé à l'extérieur de l'appareil et solidaire de deux plateaux 18 et 19; l'un d'eux 18 est

35 constitué d'un disque ayant à sa périphérie trois évidements 20, conformés comme le montre le dessin; il porte sur l'une de ses faces des chevilles 21. Le plateau 19 porte à sa périphérie une denture de rochet inter-40 rompue par trois entailles 22.

Les chevilles 21 du plateau 18 peuvent agir sur l'extrémité d'une lame 23 mobile verticalement et maintenue dans des guides convenables; cette lame 23 porte un bras muni

- 45 d'un doigt 25 qui peut venir s'engager sur un levier 26-27 pivotant en un point fixe 28; ce levier par l'extrémité de son bras 26 peut venir appuyer sur la tranche de la pièce de monnaie logée dans l'étui 2 lorsque le levier 3-
- 50' 4 occupe la position indiquée figure 10, à l'effet, comme on le verra, de chasser la pièce de monnaie hors de cet étui (fig. 12).

Un ressort 29 rappelle en position de repos le levier 26-27 et par suite la lame 23; par l'extrémité de son bras 27 ce levier peut 55 venir s'engager avec une saillie formée par la partie 4 du levier 3-4.

Sur la périphérie du plateau 18 repose un cliquet 39 qui peut s'engager dans les entailles 20; ce cliquet 30 porte un doigt 31 60 qui est engagé dans une encoche pratiquée dans la lame 16.

Celle-ci, outre le doigt 15 mentionné plus haut, porte un doigt 32 destiné à agir sur la partie 4 du levier 3-4.

Le plateau-rochet 19 est en prise avec un cliquet de retenue 33; ce plateau-rochet porte des chevilles 34; celles-ci agissent sur un levier 35-36 pivotant en 37 et lié à un ressort 38° qui, lorsqu'il a été tendu par la personne qui joue en agissant sur le bouton 17, constitue l'organe moteur de l'appareil.

Le levier 35-36 comporte dans sa partie 36 une coulisse dans laquelle est engagé un doigt 37<sup>a</sup> appartenant à un levier 30 pivo-75 tant en un point 39; à ce levier est adapté un cliquet 40 lié à un ressort attaché en un autre point du levier et portant un doigt 41. Au levier 38 est en outre articulée une pièce 42; le levier 38 porte à son extrémité une saillie 43 80 par laquelle il peut s'engager dans l'une quelconque des échancrures d'une roue 44 solidaire de l'axe 45 portant une aiguille 46 qui se meut devant un cadran 47 et dont l'arrêt devant l'une quelconque des divisions de celui-ci 85 détermine les chances du jeu.

Le cliquet 40 s'engage avec une roue à rochet 48 solidaire d'un engrenage 49 qui porte sur sa face un ergot 50. L'engrenage cst en prise avec un pignon 51 solidaire d'un 90 engrenage 52 lequel est en prise avec un pignon 53 solidaire d'un volant 54 monté fou sur l'axe 45 de l'aiguille 46; ce volant n'entraîne cet axe que par friction, au moyen d'une lame élastique 55 appuyant sur ce- 95 lui-ci.

La pièce mobile 42 peut venir buter contre un taquet fixe 56 de la manière qui sera exposée ci-après; le cliquet 40 peut venir s'engager sur un plan incliné fixe 57. 100

Le mécanisme distributeur des jetons délivrés au joueur lorsqu'il gagne est constitué comme il suit :

Ce mécanisme comprend plusieurs tubes 58

65

dans lesquels sont placés les jetons; devant l'orifice inférieur de ces tubes est placé un plateau rotatif 59 ayant des échancrures dont chacune correspond à la dimension d'un jeton.

- 5 Ce plateau est solidaire d'un axe 60 portant un rochet 61 avec lequel vient en prise un cliquet 62 monté sur un levier coudé 63-64 pivotant sur l'axe 60 et qui est rappelé par un ressort 65. Par son bras 64, ce levier peut
- venir en prise avec un doigt 66 solidaire d'une lame 67 formant un tiroir distributeur coulissant dans la pièce formant l'embase des tubes. Le levier 63-64 est relié au levier 35-36 par un jeu de tiges et leviers 68, 69, 70.
- 15 Le disque 59 a pour but d'amener un par un les jetons dans une cavité du tiroir distributeur; celui-ci est amené à la position convenable à cet effet par le ressort moteur 38<sup>a</sup> lorsqu'il se tend, cela par le jeu du levier 63-
- vo 64 lié, comme il est dit ci-dessus, au levier 35-36.

Le tiroir est rappelé par un ressort 71 à la position à laquelle il amène le jeton au-dessus d'un canal de sortie 72. Le tiroir en position

armée est maintenu par un levier 73 qui par son extrémité porte un doigt 74 s'appuyant sur le levier 35-36.

Voici maintenant l'exposé du dispositif qui détermine le coup double, c'est-à-dire qui,

- 30 lorsque l'aiguille s'est arrêtée en un point déterminé du cadran, permet au joueur gagnant déjà de ce fait, de jouer un second coup sans payer. Ce coup double est permis par un déplacement plus grand du levier 35-36 lorsque
- 35 son extrémité 43 s'engage dans une échancrure plus profonde de la roue; lorsque ce mouvement se produit, le cliquet 73 se trouve déplacé plus loin qu'à l'ordinaire. Normalement, c'est-à-dire à tous les coups, sauf le
- 40 coup double en question, ce cliquet sert d'appui à l'extrémité 75 d'un levier 76-77 pivotant en 78, rappelé par un ressort 79 et qui par son extrémité 77 peut venir se placer sous un bras 16<sup>•</sup> de la lame 16.
- 45 Le fonctionnement de cet appareil est le suivant :

Quand on jette une pièce de monnaie dans la fente 1, elle tombe dans l'étui 2 et le levier 3-4 prend la position indiquée figure 10;

50 en faisant alors tourner le bouton 17, on détermine l'abaissement de la lame 23 qui par son doigt 25 détermine le déplacement du levier 26-27 (fig. 12) dont l'extrémité appuie sur la pièce de monnaie, laquelle par sa tranche inférieure fait déplacer le levier 12-13; celui- 55 ci par sa partie 13 agissant sur le doigt 15 de la lame 16 soulève celle-ci qui dégage le cliquet 30 d'avec le plateau 18; la rotation s'effectue donc (un tiers de rotation) jusqu'à ce que le levier 35-36 soit amené en position 60 d'armé en tendant le ressort 38<sup>e</sup>, figure 13, puis ensuite soit libéré. Par l'action du ressort 38<sup>a</sup> ramenant avec force le levier 35-36. le cliquet 40 de celui-ci en prise avec le rochet 48 met celui-ci en mouvement avec le 65 train d'engrenages; le levier 38 est entraîné par la goupille, avec le levier 35-36, le volant et l'axe de l'aiguille, jusqu'à ce que le cliquet 42 vienne rencontrer la butée 56; le levier 38 se meut jusqu'au moment où le cli- 70 quet 42 est arrêté par la butée 56. Pendant ce temps, la rotation continue en raison de l'impulsion donnée au volant et le cliquet 40 a rencontré le plan incliné 57 et a été dégagé. 75

Quand la goupille 50 de l'engrenage 49 vient à passer sous la pièce 42, celle-ci se trouve dégagée d'avec la butée 56 et alors le bec 43 du levier 38 tombe dans l'une des encoches de la roue de l'aiguille. 80

Ces encoches sont de deux profondeurs et l'une est encore plus profonde que les autres.

Lors de la manœuvre d'armement du ressort moteur, le levier 63-64 amène le tiroir 85 à la position à laquelle il reçoit le jeton du disque; à chaque manœuvre, le levier 63-64 fait tourner le disque, mais celui-ci ne délivre ses jetons au tiroir qu'autant que l'ouverture de celui-ci est vide.

Si le levier 38 tombe dans l'une des encoches les moins profondes, l'amplitude de la course du levier 35-36 rappelé par le ressort 38° est telle que le levier n'agit pas sur le doigt 74 du levier 73 et par suite le dis- 95 tributeur ne fonctionne pas, le tiroir restant en position armée; il reste dans cette position autant que le levier 38 ne tombera pas dans l'une des encoches profondes.

Si la roue se présente de manière telle que 100 le levier 38 tombe dans une encoche profonde, voici ce qui se passe : le levier 35-36 revient à une position telle qu'il agit sur le doigt 74 du levier 73, lequel se déplace de manière à libérer le doigt du tiroir; celui-ci est alors rappelé par son ressort et vient présenter son jeton à l'orifice du couloir de sortie (fig. 15).

5 A la manœuvre suivante, le tiroir se trouve réarmé par le levier 63-64.

Dans le cas où l'aiguille s'arrête devant la division du cadran qui doit donner le coup double, le fonctionnement a lieu ainsi qu'il 10 suit :

Dans ce cas, le levier 38 tombe dans l'échancrure la plus profonde et le levier 35-36 prend par suite une position telle que le levier 73 laisse échapper non seulement le doigt du

15 tiroir, mais encore celui du levier 76-77; dans ces conditions, le tiroir fonctionne en distribuant un jeton comme lorsque le levier 38 est tombé dans une encoche moyenne, mais en outre le levier 76-77 rappelé par son res-

20 sort agit sur la lame 16, laquelle maintient le levier 3-4 à la position qu'il aurait s'il contenait une pièce de monnaie et en maintenant donc les organes connexes dans la position (fig. 14 et 16) permettant d'agir à nouveau
25 sur le bouton de manœuvre 17.

Dans le cas où l'on introduit une pièce de monnaie alors qu'une pièce est déjà dans l'appareil, et placée dans l'étui 2, cette pièce introduite inutilement tombe dans le couloir 80

30 et est rendue au joucur. Il doit être remarqué que cet appareil peut comporter toutes variantes constructives de détail ne changeant pas ses dispositions générales et réserve est faite de cette faculté.

- 35 Il est à observer, par exemple, que le mécanisme distributeur de jetons pourrait comporter un seul ou un nombre quelconque de tubes-réservoirs, selon la provision de jetons que l'on veut avoir, cette partie du mécanisme
- 40 comportant alors les modifications de construction nécessitées à cet effet; on remarquera aussi que, bien que dans l'appareil représenté le coup double soit unique, il pourrait y avoir plusieurs coups doubles.
- 45 On observera aussi que l'organe de commande représenté consiste en un bouton que l'on fait tourner, mais il pourrait être diffé-

rent, consister par exemple en une tige que l'on tirerait et qui agirait par crémaillère et pignon sur l'axe à commander. 50

De telles modifications ne changent pas les dispositions générales de l'appareil.

#### RÉSUMÉ.

En résumé, cette invention porte sur :

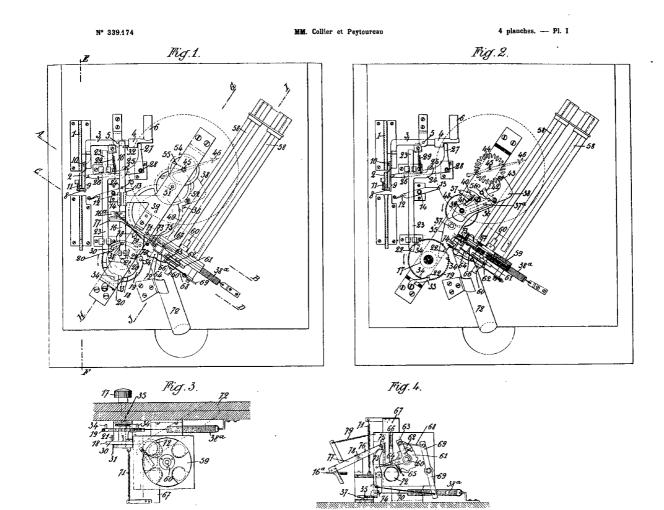
1° Un appareil à payement préalable con- 55 stituant un jeu de basard, comprenant essentiellement une aiguille qui tourne devant un cadran divisé en étant lancée par un ressort moteur qui a été tendu au préalable par la personne qui joue, tension qui est effectuée 60 par un organe aboutissant à l'extérieur, normalement immobilisé et dont la mise en jeu n'est possible qu'à la suite d'un payement préalable consistant en l'introduction d'une pièce de monnaie qui fait basculer un levier, 65 lequel débloque la commande afférente audit ressort, l'aiguille étant solidaire d'une roue dentée ayant des encoches en deux séries de profondeur différente, de manière à déterminer ou à ne pas déterminer la délivrance d'un jeton selon qu'un organe afférent à un méca- 70 nisme distributeur de jetons tombe dans une encoche de l'une ou l'autre série, ce qui dépend de la position à laquelle s'est arrêtée l'aiguille devant le cadran.

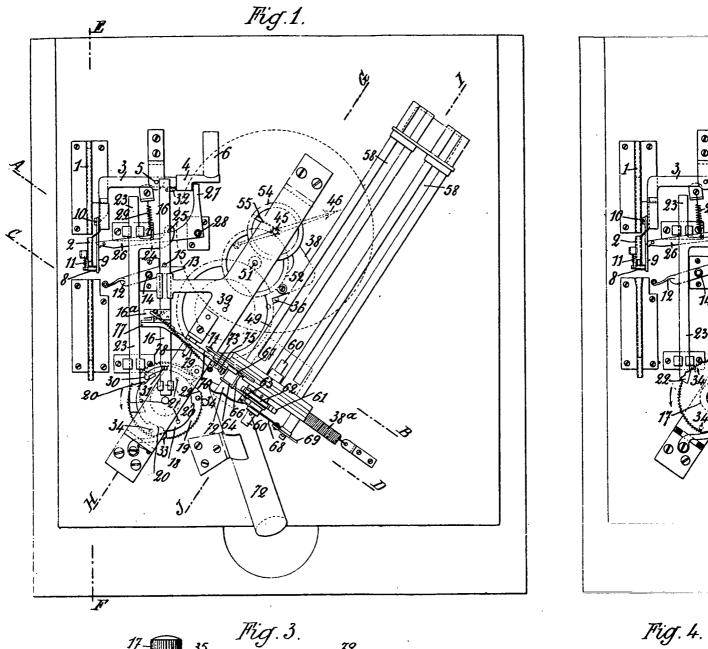
2° Dans un appareil selon le paragraphe 1°, 75 la disposition de la roue à encoches de l'aiguille, avec une encoche encore plus profonde que les encoches de la sérié profonde, de manière que lorsque l'organe afférent au mécanisme distributeur de jetons tombe dans cette 80 encoche, cela permet la délivrance d'un jeton, mais en outre, le levier à bascule recevant la pièce de monnaie est maintenu à la même position que lorsqu'il a reçu la pièce de payement malgré que celle-ci soit tombée, ce qui 85 permet de faire fonctionner une seconde fois l'appareil sans payer.

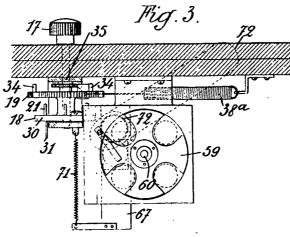
> Par procuration de : Collier et Peytoureau.

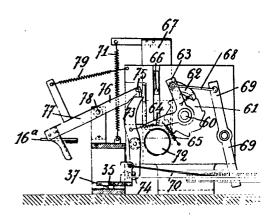
> > ARMENGAUD aîné.

4



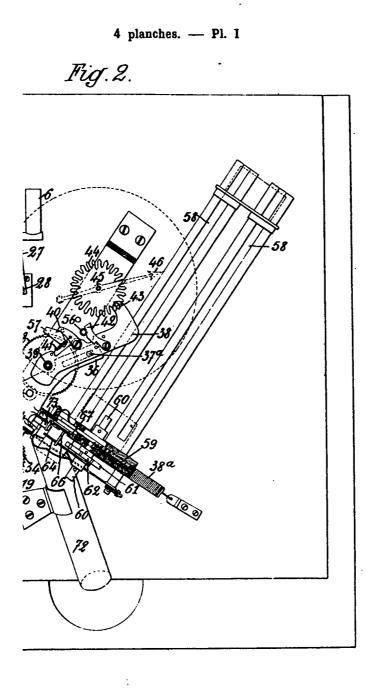






÷

12



•



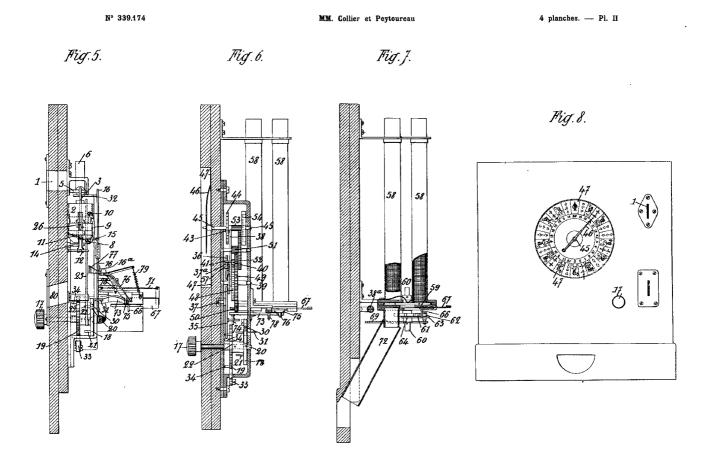
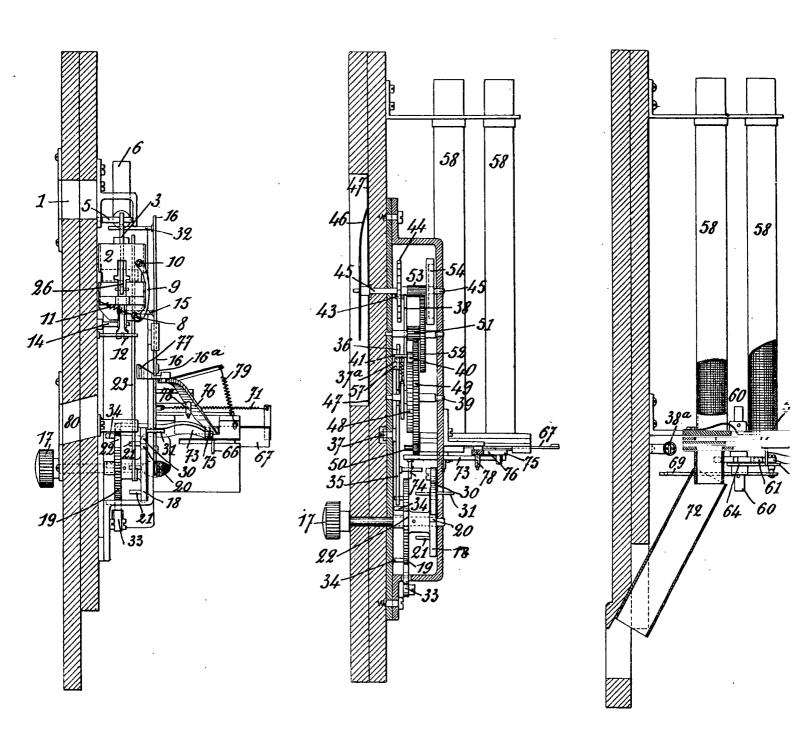




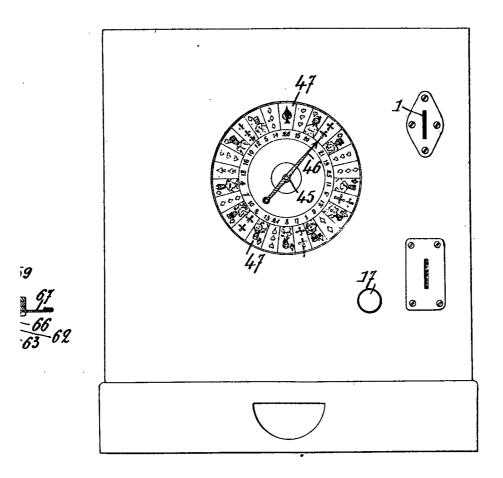
Fig.J.



.

•

Fig. 8.



N° 339.174

MM. Collier et Peytoureau

4 planches. — Pl. III



1)1

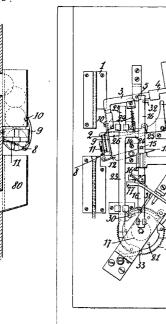


Fig.10.

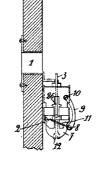


Fig.11.

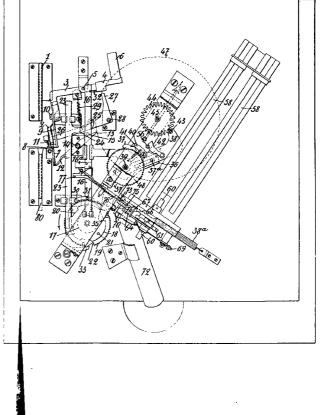


Fig.12.

Fig.10.

Fig.11.

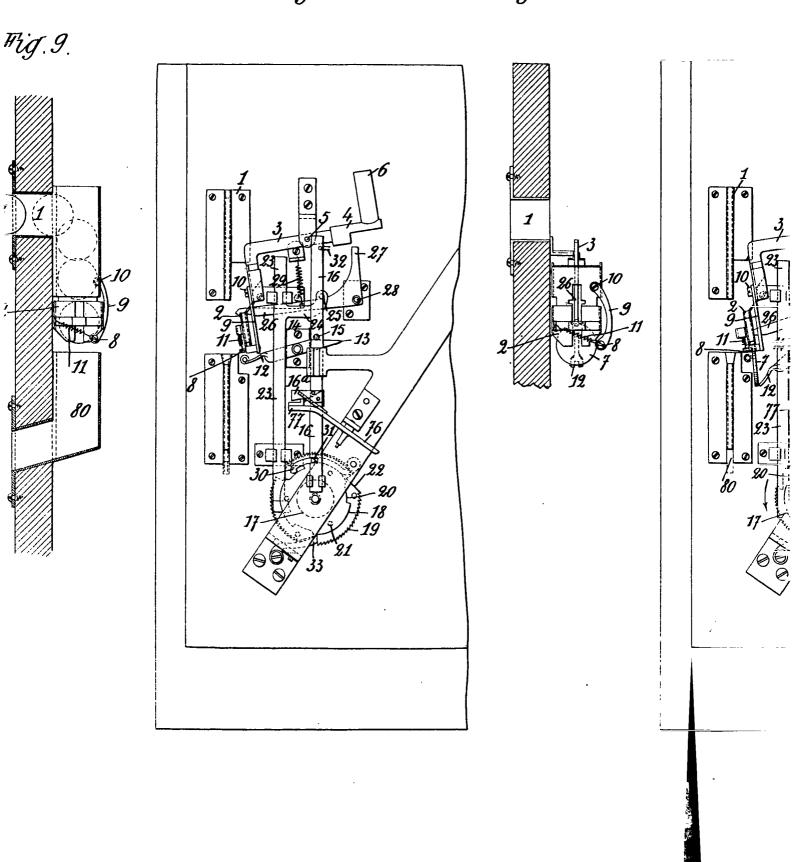
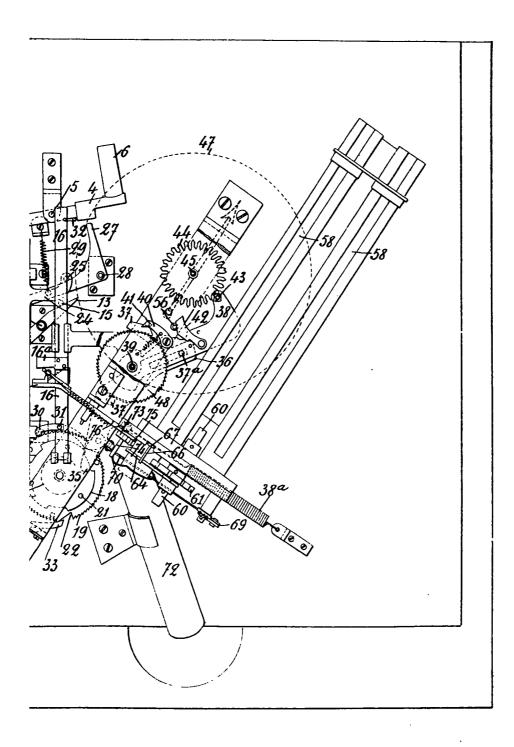
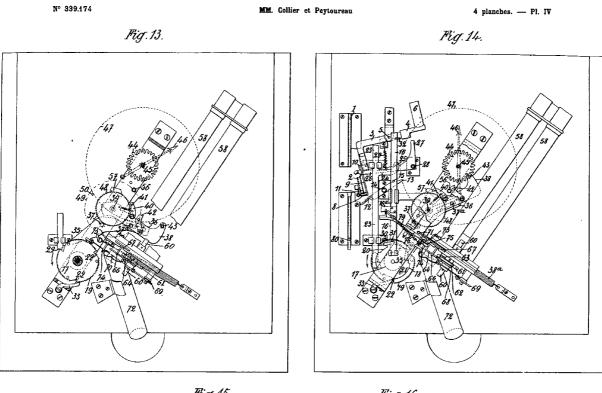
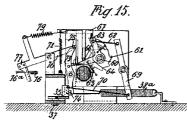
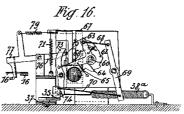


Fig. 12.



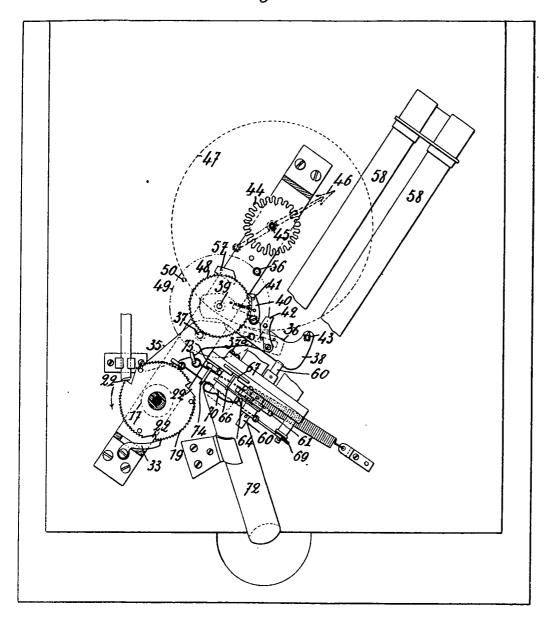


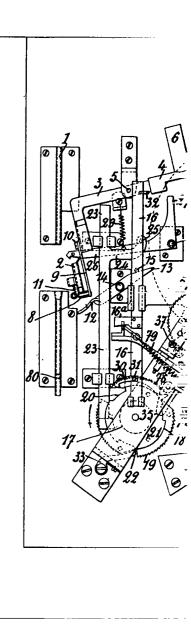


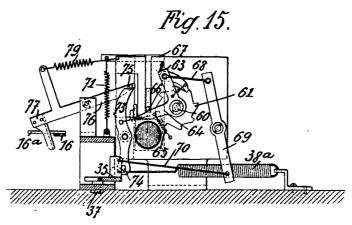


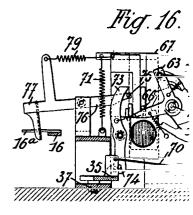
.

Fig.13.









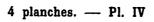
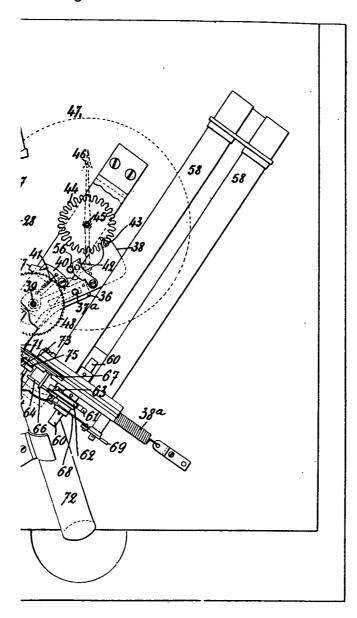


Fig.14.



.

